

## Modernisation de la gestion des finances publiques en Algérie Modernization of public finance management in Algeria

KHECHAIMIA Khaoula<sup>1\*</sup>

<sup>1</sup>Doctorante en Sciences de Gestion, Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises ( ISCAE) – Université de la Manouba (Tunisie), [khaoulazeyneb@yahoo.fr](mailto:khaoulazeyneb@yahoo.fr)

**Date de réception :** 24/05/2022 ; **Date d'acceptation:** 14/05/2022 ; **Date de publication :** 01/06/2022

**Résumé :** La maîtrise des finances publiques est une étape indispensable au développement du pays. Le Ministère Algérien des Finances s'est engagé dans un programme de réformes et de modernisation qui touche tous les aspects des finances publiques et, entre autres, une meilleure maîtrise et l'optimisation des dépenses, l'augmentation des recettes de la fiscalité ordinaire par une bonne régulation économique et financière, la simplification des procédures..etc. Les réformes sont lancées dans le cadre du plan stratégique de la modernisation des finances publiques.

Notre communication va mettre l'accent sur le contexte algérien en matière des réformes, tout en décrivant certains travaux et programmes en vue de développer la gouvernance. Une méthodologie descriptive analytique a été adoptée pour répondre à la réflexion menée.

En conclusion, la modernisation peut être menée à l'échec ou confrontée à de nouveaux problèmes. La réussite de la modernisation des finances publiques est subordonnée aux mesures de conduite de changement.

**Mots-clés :** modernisation; gestion ; finances publiques ; Algérie.

**Codes de classification Jel :** H1; O4

**Abstract:** The control of public finances is an essential step in the development of the country. The Algerian Ministry of Finance has embarked on a program of reforms and modernization which affects all aspects of public finance and, among other things, better control and optimization of expenditure, increased revenue from ordinary taxation through good economic and financial regulation, simplification of procedures...The reforms are launched within the framework of the strategic plan for the modernization of public finances.

Our communication will focus on the Algerian context in terms of reforms, while describing certain works and programs with a view to developing governance. An analytical descriptive methodology was adopted to respond to the reflection carried out.

In conclusion, modernization can be unsuccessful or face new problems. The success of the modernization of public finances is subject to change management measures.

**Keywords:** modernization; management; public finances; Algeria.

**Jel Classification Codes :** H1; O4

---

\* Auteur Correspondant KHECHAIMIA Khaoula, e-mail: [khaoulazeyneb@yahoo.fr](mailto:khaoulazeyneb@yahoo.fr)

## Introduction

Dans les pays en développement, la gestion des finances publiques est une matière sensible voire fragile, elle tient certes une place importante dans l'Administration publique. La maîtrise des finances publiques est une étape indispensable au développement du pays. En effet, la transparence dans la gestion des finances publiques permet de réduire la pauvreté ou de respecter les droits humains.

Tout de même, la transparence, la démocratie, la responsabilité et rendre compte de la gestion financière font les éléments clés d'un parfait glissement d'un gouvernement vers une gouvernance. La modernisation découle de la bonne gouvernance. En Algérie les discours liés à la modernisation se réfèrent souvent à la réforme de l'Etat. A ce titre, le discours politique est orienté, depuis des années, vers la nécessité de soutenir les finances et assoir les principes de la bonne gouvernance.

Le Ministère Algérien des Finances s'est engagé dans un programme de réformes et de modernisation qui touche tous les aspects des finances publiques et, entre autres, une meilleure maîtrise et l'optimisation des dépenses, l'augmentation des recettes de la fiscalité ordinaire (hors hydrocarbures) par une bonne régulation économique et financière, la simplification des procédures et la lutte contre les différentes formes de fraude et d'évasion fiscale. Les réformes sont lancées dans le cadre du plan stratégique de la modernisation des finances publiques.

L'objectif d'appuyer les structures relevant du Ministère des Finances dans ses performances s'inscrit dans le cadre des volets « coopération économique, statistique et financière » de l'Accord d'Association Algérie - Union Européenne. Dans ce cadre, lesdites structures ont bénéficié des projets visant un accompagnement de chacune en sa matière (fiscale, budgétaire, comptable...etc.) et qui a engendré des recommandations nécessaires à la réussite des réformes lancées.

Le secteur financier a fait des grands progrès dans le cadre de la rationalisation des dépenses publiques et du budget, à travers la mise en œuvre des textes d'application inclus dans la loi organique relative aux lois de finances LOLF n° 18-15 du 02 septembre 2018. Des ateliers sur la réforme fiscale ont également été lancés, suivis d'autres ateliers sur le cadastre, les domaines, le système bancaire et la gestion du Trésor public.

## Problématique :

La modernisation des finances publiques est un sujet d'actualité primordial du fait qu'il concerne la réforme de l'Etat inscrite dans le programme du gouvernement et visant à parfaire la gestion publique. De même c'est une thématique qui ouvre des débats très sérieux à l'échelle nationale et internationale notamment par la mise en relief des bonnes pratiques en matière de la gestion moderne des finances publiques.

A cet égard et compte tenu de ce qui précède, la problématique de notre communication tourne autour de la question suivante :

**Dans le cadre de modernisation et de gouvernance des finances publiques, qu'en est-il des réformes et des mesures engagées par le Ministère Algérien des Finances ?**

## Méthodologie et objectifs de recherche :

Pour mener à bien notre communication et afin de répondre à la réflexion menée, nous allons adopter une méthodologie descriptive analytique, basée sur 02 axes à savoir :

- Une recherche documentaire au sein du Ministère des Finances ;
- L'analyse des différents rapports relatifs à la réforme fiscale, budgétaire et comptable...etc.

Ceci pour cerner d'une part, le cadre organisationnel, structurel et fonctionnel des sphères fiscales, budgétaires et comptables...etc. Et d'autre part, pour mettre l'accent sur le contexte algérien en matière des réformes, tout en décrivant les différents travaux et programmes de réformes en vue de développer la gouvernance.

## **I. L'inscription de la modernisation des Finances Publiques dans le programme du gouvernement Algérien**

### **I. 1 Introduction aux concepts liés aux FP, à la Modernisation, et à la Gouvernance**

#### **A. Les finances publiques**

Les finances publiques apparaissent comme une science de grande discipline partagée en trois grandes branches du savoir, ayant un aspect pluridisciplinaire rendant cet axe un espace très passionnant et un carrefour où se rencontrent toutes les branches sociales.

- Pour les économistes : il s'agit d'un domaine macro économique qui retrace l'activité financière des pouvoirs publics ;
- Pour les juristes : c'est un privilège de puissance publique qui fait partie du domaine de droit public ;
- Pour les politologues : c'est l'exercice du pouvoir financier et les différents arbitrages entre les institutions publiques

Elles sont définies comme l'étude des ressources, des charges et des comptes des Collectivités Publiques (Etat, CL, EP et les organismes de sécurité sociale). L'accroissement de ses dépenses, incite de plus en plus l'Etat à se préoccuper des problèmes de couts et de rendement.

En Algérie, et suivant les dispositions de l'article 05 de la LOLF « le périmètre des finances publiques peut être défini à partir de 04 éléments à savoir : les recettes publiques ; les dépenses publiques ; le solde budgétaire et du trésor et la dette publique ». En effet, l'interaction des finances publiques et de l'économie n'est plus à démontrer. Les effets productifs des dépenses ; l'impact de l'équilibre ou le déséquilibre budgétaire sur la conjoncture, les conséquences du prélèvement fiscal sur l'économie....constituent autant de données qui infléchissent le budget. Cette dimension a subi de profonds changements suite à l'évolution du rôle de l'Etat.

L'Etat en tant que principal acteur des FP et conducteur de développement, a ses propres contraintes liées notamment :

- Nombre de plus en plus important des effectifs des services de l'Etat ;
- Accroissement considérable des infrastructures rattachées aux administrations étatiques ;
- Programme d'investissement ambitieux ;
- Nombre considérable d'établissements publics subventionnés ou financés par l'Etat
- Prise en charge de la politique sociale et du régime des aides publiques

Suite aux dispositions de l'article 02 de la LOLF La loi de finances est élaborée par référence au cadrage et à la programmation budgétaires et contribue à la concrétisation des politiques publiques dont la mise en œuvre est basée sur :

- Le principe de gestion axée sur les résultats ;
- A partir des objectifs précis ;
- Définis en fonction des finalités d'intérêt général ;

- Et faisant l'objet d'une évaluation

Quelque soit l'étendue de la définition des Finances publiques ou son périmètre, le Trésor Public est l'institution majeure de la vie administrative et financière (agent financier de l'Etat et des autres collectivités publiques), il est un acteur privilégié de la politique économique, et il joue désormais un rôle important dans l'exécution des opérateurs budgétaires.<sup>1</sup>

## **B. La modernisation**

Dans une vision économique, la modernisation fait référence à la rationalisation, qui signifie la volonté généralisée d'accroître l'efficacité dans tous les domaines à l'aide des moyens techniques. Au droit public, la modernisation désigne la réforme de l'Etat. Selon certains auteurs « pour s'adapter aux évolutions du monde et de la société, l'Etat doit constamment moderniser. Cette réforme de l'Etat doit permettre de rendre l'administration plus efficace et d'améliorer les services rendus aux usagers ».<sup>2</sup>

## **C. La réforme**

Une réforme est un changement organisationnel radical qui touche un pays ou un secteur d'activité en vue d'améliorer la situation préexistante. Les raisons directs de la réforme peuvent être la bureaucratie et la corruption. L'expression de « réforme de l'Etat » fut apparue durant les années 1990 et utilisée dans les discours libéraux pour désigner les actions de l'état destinées à améliorer l'efficacité et le fonctionnement de l'administration. Elle désigne des actions de types législatif et réglementaire, elle consiste à porter des modifications substantielles de l'organisation, des méthodes et de types d'actions liés au fonctionnement de l'Etat.

Le concept de « la réforme de l'Etat » vient de remplacer, le concept de « la réforme administrative » et de recouvrir deux orientations : une redéfinition restrictive des missions de l'Etat, et une transformation profonde du système administratif.

A partir des années 2000, la réforme de l'Etat est couramment substituée par l'expression de « la modernisation de l'Etat »<sup>3</sup>.

## **D. La bonne gouvernance**

Actuellement, la gestion des finances publiques dans le monde est caractérisée par des réformes et des transformations visant à améliorer la qualité du service public. Par conséquent, il apparaît une certaine globalisation des règles et des pratiques de gestion publique. Le contexte international des finances publiques désigne l'ensemble de ces pratiques destinées aux Etats, sous forme de codes de bonne conduite.

Selon le FMI, la bonne gouvernance est « une approche participative de gouvernement et de gestion des affaires publiques, basée sur la mobilisation des acteurs politiques, économiques et sociaux, du secteur public ou privé ainsi que la société civile, dans le but de garantir le bien être durable de tous les citoyens ». Selon cette définition, le FMI incite sur la gestion participative de toutes les parties prenantes afin d'assurer le développement.

La banque mondiale définit la bonne gouvernance comme la « manière dont le pouvoir est exercé pour gérer les ressources nationales économiques et sociales consacrées au développement ».<sup>4</sup> Selon cette définition, la Banque Mondiale s'intéresse à la bonne gestion des projets qu'elle finance dans le cadre des aides qu'elle accorde aux pays en développement. Cette gestion doit être transparente et fiable.

Selon l'OCDE, les standards internationaux sont liés à la conformité du cadre légal, à la performance des rapports budgétaires élaborés par les gouvernements, à l'adoption de la comptabilité en droits constatés et à l'efficacité du contrôle interne et externe.

Il existe plusieurs principes de la bonne gouvernance, à savoir : La suprématie du droit ; La transparence ; La responsabilité ; La participation.

## I. 2 Les standards internationaux de la gouvernance des FP (La modernisation découlant de la gouvernance)

Les standards internationaux en matière des finances publiques désignent l'ensemble des règles et de bonnes pratiques de référence pour la gestion des finances publiques. Ils ont trait à l'introduction de la culture de performance, la responsabilisation des gestionnaires, la reddition des comptes, la lutte contre la corruption et la gestion empruntée au management des entreprises.<sup>5</sup> Ces standards internationaux sont élaborés par les institutions et les organisations financières internationales (FMI, BM, OCDE) sous formes de codes de bonne conduite.

### A. Les bonnes pratiques en matière d'élaboration budgétaire

Il y'a trois axes recherchés pour mieux élaborer et exécuter le budget, à savoir<sup>6</sup> :

- **La discipline budgétaire globale** : Elle permet de déterminer les objectifs globaux en matière de recettes, des dépenses et des soldes budgétaires. L'objectif est de respecter les plafonds des crédits budgétaires, le contrôle, le suivi et notamment le rapprochement entre les prévisions budgétaires et les réalisations.
- **L'allocation rationnelle des ressources** : L'allocation des ressources doit se faire en fonction des besoins exprimés par les différents secteurs de manière à respecter les priorités stratégiques fixées par le gouvernement.
- **L'efficacité de la dépense** : L'efficacité de la dépense se fait par la prévision des financements, la décentralisation des décisions financières, l'introduction du principe de la concurrence dans les commandes publiques, la participation des usagers et la gestion adaptée du personnel.

### B. Les bonnes pratiques en matière d'évaluation

Les bonnes pratiques en matière d'évaluation des finances publiques, peuvent être exercées selon plusieurs façons, notamment :

- **L'évaluation de PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability)** : Le PEFA est un dispositif commun d'information et d'évaluation de gestion des finances publiques. Elle contrôle la performance et la recevabilité financières dans les pays membre de la Banque Mondiale.
- **La Revue Internationale des Finances Publiques** : Elle relève de la Banque Mondiale et donne des analyses sur la situation budgétaire et la politique des dépenses des pays bénéficiant des aides financière.
- **Les Rapports Analytiques sur la Passation des Marchés** : Ces rapports visent les institutions chargées des marchés publics des pays relevant de la Banque Mondiale. Ils se portent sur la réglementation et les modes de passation des marchés.
- **Le Suivi et l'Evaluation des Dépenses dans les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE)** : C'est un moyen d'évaluation à seize étalons et porte sur la gestion des finances publiques des PPTE. Il permet de suivre les dépenses publiques de manière à réduire la pauvreté.
- **La vérification de la transparence fiscale** : C'est un élément de qui permet de vérifier le respect des normes fiscales dans les pays inspirant du code des bonnes pratiques de FMI.
- **Les enquêtes « budget ouvert » de l'international budget partneship** : Les enquêtes « budget ouvert » contient des questionnaires sur le budget et consiste à vérifier l'application des standards internationaux afin d'assurer l'efficacité et la transparence des systèmes budgétaires<sup>7</sup>.

### **I. 3 Plan du gouvernement Algérien**

Dans son plan d'actions présenté en 2015, le Gouvernement algérien s'est fixé pour objectif de réunir les conditions nécessaires à l'insertion durable dans l'économie algérienne d'une économie fondée sur la connaissance.

Le Gouvernement prévoit de s'atteler à :

- poursuivre les efforts d'insertion de l'économie dans l'environnement régional et international et à accorder la priorité à la sphère productive nationale pour atteindre l'objectif fondamental de sortie graduelle de dépendance aux hydrocarbures ;
- appuyer qualitativement la formation du capital humain pour renforcer l'efficacité de l'économie algérienne ;
- accélérer la décentralisation par le renforcement des pouvoirs locaux et améliorer des outils de prospective et d'analyse du développement territorial.

Dans le domaine de la modernisation de la sphère économique et financière, le Gouvernement prévoit en particulier de :

- poursuivre les études prospectives pour approfondir et préciser la vision de développement du pays ;
- mettre en place un système de veille des tendances économiques et financières internationales ;
- développer les instruments de cadrage macro-économique et financier.

Un des objectifs du gouvernement algérien pour la modernisation des finances publiques de l'État et les EPA repose sur le passage d'un système de gestion budgétaire fondé sur les moyens à un système fondé sur la performance. Un tel système doit assurer que la politique budgétaire reflète les priorités nationales et sectorielles et que les gestionnaires des fonds publics sont responsabilisés et évalués sur leur performance.

### **I. 4 Le Plan Stratégique de Modernisation des FP en Algérie (Cellule de Modernisation des Finances Publiques) <sup>8</sup>**

Dans le cadre du programme d'appui de l'union européenne relatif à la mise en œuvre de l'accord d'association (P3A II), un plan stratégique de modernisation des finances publiques (PSMFP) a été élaboré et réalisé conjointement en date du 31/03/2016 par les cadres des différentes structures du MF et des experts internationaux mis à leur disposition, exprimant les options et actions de modernisation que le MF entend mener à leur terme, d'une manière résolue, pour mettre en place un système de gestion des FP performant, intégrant les meilleures pratiques internationales.

Le plan en question a fait ressortir des axes stratégiques, directement issus des ateliers de concertation entre les directions et structures du Ministère des Finances et les Experts du Programme P3A, axes qui sont en phase avec le Plan d'Actions du Gouvernement. L'essentiel des axes stratégiques contenus dans le PSMFP sont comme suit :

- Une préparation budgétaire repensée et enrichie
- Une exécution budgétaire de la dépense mieux anticipée et mieux maîtrisée :
- Un système d'information intégré est le seul susceptible de permettre ces nouveaux leviers de gestion.
- Une gestion fiscale efficiente pour optimiser les recettes budgétaires,
- Une gestion douanière efficiente et modernisée
- La comptabilité en droits constatés, un instrument essentiel de pilotage de la gestion.

- Une gestion domaniale et du cadastre modernisée
- Une gestion des ressources humaines positionnée en fonction stratégique

Ces orientations stratégiques seront accompagnées par des réformes structurantes, telles que la mise en place d'une régulation indépendante du marché de l'assurance et une régulation appropriée du secteur financier, le développement des travaux d'analyse prospective, la mise à niveau du système statistique Algérien.

### **A. Le programme P3A**

L'Union Européenne finance depuis 2007 un Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A). Ce programme est conçu pour appuyer l'administration algérienne et toutes les institutions contribuant à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (AA), en apportant à celles-ci l'expertise et les outils de travail nécessaires à la réalisation des objectifs de l'Accord.

La Convention de Financement (CF) du P3A a été signée 17 décembre 2007 entre les représentants de la République Démocratique et Populaire d'Algérie, représentée par les Ministres des Affaires Etrangères et du Commerce, d'une part, et la Commission européenne (CE). Selon les Dispositions Techniques et Administratives (DTA) annexées à la Convention de Financement « le Programme a pour objectif spécifique d'appuyer l'administration et toutes les institutions publiques algériennes contribuant à la mise en oeuvre de l'AA en apportant à celles-ci l'expertise, l'assistance technique et les outils de travail nécessaires à la réalisation des objectifs et au respect des obligations fixés dans l'AA.

Les principaux résultats attendus du P3A sont:

- Le rapprochement du cadre législatif et réglementaire algérien avec celui de l'UE afin de favoriser le processus de réforme dans les principaux domaines couverts par l'AA;
- Le renforcement du partenariat entre les institutions algériennes et européennes par l'identification et la mise en oeuvre de nouveaux créneaux de coopération économique, sociale et technique;
- Le renforcement des capacités administratives des administrations algériennes bénéficiaires et de leurs capacités d'intervention dans leur domaine respectif;
- L'analyse des difficultés (notamment sociales) auxquelles doit faire face le processus de mise en oeuvre de l'AA et la formulation de propositions de solutions à ces difficultés;
- La diffusion des informations utiles à la mobilisation et à la participation de toutes les instances pertinentes pour une mise en application harmonieuse de l'AA. »

Les outils proposés par le P3A et disponibles au MdF sont :

- Action Ponctuelle (AP) – mission réalisée par un ou plusieurs Experts Court Terme, selon des Termes de Référence validés au préalable par un Comité d'Evaluation du Bénéficiaire au MdF.
- Jumelage – instrument de coopération entre le MdF et l'administration équivalente d'un ou plusieurs Etats Membres de l'Union Européenne : un Conseiller Résident de Jumelage est détaché auprès du MdF et organisera des missions d'Experts Court Terme pendant la durée du Jumelage, environ deux ans.
- TAIEX – instrument introduit dans le cadre de l'Instrument Européen de Voisinage, il permet de fournir une Assistance Court Terme : appui ou organisation de conférences au MdF, ou organisation de visites d'études en Europe.

### **B. la CMFP**

La création d'une Cellule d'appui à la Modernisation des Finances Publiques (CMPF) au niveau du Cabinet au MF a eu lieu le 31-10 2012.

Elle rassemble des représentants des structures du Ministère, sous la responsabilité d'un Président, avec 3 missions :

- l'élaboration du Plan Stratégique de Modernisation des Finances Publiques (PSMFP),
- le suivi du processus de validation et d'adoption du PSMFP,
- l'appui technique à la réalisation des actions de modernisation.

La CMFP est appuyé par le Programme P3A, Programme d'Appui à la mise en oeuvre de l'Accord d'Association (AA), financé par l'Union Européenne depuis 2007.

Ce programme est conçu pour appuyer l'administration algérienne et toutes les institutions contribuant à la mise en œuvre de l'AA, en apportant à celles-ci l'expertise et les outils de travail nécessaires à la réalisation des objectifs de l'Accord.

La Composante Finances Publiques du Programme P3A est installée au Ministère des Finances, et comprend :

- 1 Assistant Technique d'Appui, coordonnateur des activités, en appui à la CMFP
- 1 Assistant chargé de la logistique des missions
- 11 Experts Référents (ER), chacun dans une Direction de rattachement : Fiscalité, Domaine National, Douane, Cadastre, Budget, Trésor, Comptabilité, Marchés Publics, Contrôle, Ressources Humaines, Systèmes d'Informations
- 1 Expert en Politique du Changement.

## **I. 5 Les structures de modernisation au sein du Ministère Algérien des Finances**

Dans l'enchaînement des idées citées ci-dessus, les experts ayant travaillé dans le cadre de P3A ont effectué un ensemble des missions au sein des structures de modernisation relevant des directions générales au niveau du Ministère Algérien des Finances. A ce titre, on va énumérer ci-après lesdites structures chargées d'élaborer et de mettre en place le projet de modernisation des finances publiques :<sup>9</sup>

### **A. La Direction des Méthodes, de Normalisation et de L'informatique (DMNI)**

L'IGF est dotée de la (DMNI), et qui est chargée de de la normalisation des méthodes et du système d'information

### **B. La Direction de la Modernisation des Systèmes Budgétaires (DMSB)**

La Direction Générale du Budget est dotée de la Direction de la Modernisation des Systèmes Budgétaires, qui est chargée :

- de proposer des actes de modernisation du processus budgétaire ;
- de mettre en œuvre et de suivre les actes retenus de modernisation du processus budgétaire ;
- de vulgariser le contenu de la modernisation budgétaire ;
- de mettre en place les systèmes d'information et les applicatifs liés à la réforme.

### **C. La Direction des Banques Publiques et du Marché Financier (DBPMF)**

Elle relève de la Direction Générale du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat, chargée principalement<sup>63</sup> de recueillir et d'analyser toute information et donnée se rapportant à l'évolution des marchés et de participer à tous travaux visant le développement et la modernisation du système bancaire et financier.

### **C. La Direction de l'Informatique et de l'Organisation (DIO)**

Elle relève de la Direction Générale des Impôts et chargée de concevoir la stratégie du système d'information, interfaces et outils de communication ainsi que de la maîtrise d'ouvrage des référentiels majeurs en matière des TIC. Elle une sous-direction d'organisation et des méthodes chargée de procéder aux études relatives à la modernisation, l'organisation, les attributions et la compétence des services fiscaux, ainsi que l'élaboration des textes réglementaires y afférents.

### **D. La Direction de la Modernisation et la Normalisation Comptables (DMNC)**

La Direction Générale du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat est dotée de la direction de la modernisation et de la normalisation comptables qui constitue la structure chargé du projet de modernisation de la comptabilité publique, elle est chargée :

- de définir et de mettre en œuvre les normes comptables et d'en assurer le suivi ;
- d'initier et de proposer toute disposition législative et réglementaire en matière de normalisation comptable ;
- de participer aux travaux de normalisation menés par les institutions et organismes compétents en la matière ;
- de mener toute étude de modernisation des services du trésor ;
- de participer à la modernisation des procédures des systèmes budgétaires et d'en assurer la mise en œuvre et le suivi.

### **E. La Direction d'Etudes chargée de l'Organisation et de la Modernisation des services de la Direction Générale des Douanes (DOMSD)**

La Direction Générale des Douanes comprend une direction d'études chargée de l'organisation et de la modernisation de la douane<sup>65</sup>.

Ces structures organisationnelles jouent un rôle important dans les travaux consacrés à la réforme. Elles pilotent le projet de la modernisation ; conçoivent et supervisent l'introduction de nouveaux procédés et assurent la gestion des ressources humaines, matérielles et financières en la matière.

## **I. 6 La LOLF n° 18-15 un nouveau cadre juridique de modernisation des FP en Algérie : Principes, objectifs et calendrier de mise en œuvre**

Le travail qui a été engagé par les experts P3A s'est inscrit dans le fil des orientations gouvernementales. Ainsi les propositions permettent l'application des orientations contenues dans le plan d'action du gouvernement de mai 2014. Une des composantes majeures de ce plan a été prise en compte : la loi organique relative aux lois de finances appelée à encadrer la gestion budgétaire et comptable.

Elle va induire éventuellement l'amendement ou l'abrogations des autres lois et règlement (la loi sur la comptabilité publique qui est en mode de projet et celle de la dette publique).<sup>10</sup>

La loi organique relative aux lois de finances<sup>11</sup>, a pour objet de définir les règles relatives à la préparation des lois de finances, leur contenu, leur mode de présentation par le gouvernement et leur adoption par le parlement. Elle fixe aussi les principes et règles des finances publiques, des comptes de l'Etat et d'exécution et de contrôle de la mise en œuvre des lois de finances. Au-delà de la conformité juridique avec la Constitution (article 141), il a été utile de fonder la révision de la loi n°84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances, sur l'évolution à la fois des systèmes politiques et économiques, de la réforme de l'Etat et de la nécessaire modernisation des finances publiques. Les relations entre Gouvernement et le Parlement, eu égard l'évolution institutionnelle, le contexte international ainsi qu'aux principes de bonne gouvernance et de sincérité dans la gestion de l'économie et des finances publiques.

La LOLF vise à satisfaire notamment quatre objectifs majeurs :

- La réforme du cadre de la gestion des finances publiques en l'orientant vers la recherche de l'efficacité et des résultats ;
- La transparence des informations budgétaires ;
- Le renforcement de l'information et le contrôle parlementaire ;
- L'intégration des éléments de souplesse budgétaires.

Concernant le premier objectif, la LOLF définit un nouveau cadre juridique, qui doit être le support d'une réforme en profondeur de la gestion publique, au moyen d'un engagement sur des objectifs et d'une responsabilisation des gestionnaires.

La réforme budgétaire engagée consiste en la modernisation des systèmes budgétaires dont les supports majeurs visent :

- Une approche pluriannuelle des recettes et des dépenses de l'Etat (le CBMT) ;
- Une réforme centrée sur la responsabilisation des gestionnaires et le contrôle de la performance (plus d'autonomie et plus de responsabilité) ;
- Une mise en place des nomenclatures budgétaires par l'unification des budgets de fonctionnement et d'investissement sous un compte unique.

Concernant la transparence des informations budgétaires, cela se concrétise entre autres par :

- L'accompagnement des lois de finances de huit (08) annexes au lieu de trois (03) ;
- L'élargissement des documents accompagnant le projet de loi de finances ;
- L'introduction des principes comptables.

Concernant le renforcement de l'information, la LOLF améliore l'information sur la situation financière et patrimoniale de l'Etat à travers la loi portant règlement budgétaire, qui est désormais accompagnée du compte général de l'Etat et d'un rapport d'évaluation de performance et d'une certification des comptes de l'Etat par la Cour des comptes.

La loi portant règlement budgétaire ne sera plus un simple relevé comptable, mais sera aussi un moyen de contrôler les résultats des objectifs et la performance des gestionnaires.

La LOLF a intégré une panoplie d'éléments de souplesse budgétaires, entre autres :

- La prise en compte des cas d'urgence par décrets d'avance sans attendre à avoir recours à une loi de finances rectificative ;
- L'introduction d'une période complémentaire qui s'étend jusqu'au 20 janvier de l'année suivante celle du budget concerné ;
- Le report des crédits de paiement pour les dépenses d'investissement d'un programme sur le même programme dans la limite d'un plafond de cinq pour cent (5%) du crédit initial ;
- Le gel ou l'annulation de crédits destinés à la couverture de dépenses, en cas de détérioration des équilibres généraux<sup>12</sup>.

A rappeler que les grands objectifs de LOLF sont :

- Instaurer une stratégie pluriannuelle à travers une grande clarté des choix publics, et une meilleure visibilité, une soutenabilité budgétaire renforcée et une possibilité d'introduire les correctifs nécessaires.
- Concrétiser la transparence par le renforcement du rôle du parlement, une sincérité dans la présentation des données budgétaires et l'information des citoyens de la situation économique et financière.
- Améliorer la performance à travers une grande souplesse pour les gestionnaires, une responsabilisation accrue, et une fixation des objectifs et orientation vers les résultats, ainsi qu'une évaluation régulière et indépendante.

En ce qui concerne le calendrier de mise en œuvre de LOLF, il sera comme suit :

- 2018-2023 : application progressive.
- 2023 : application totale.
- 2023-2024-2025 : présentation de LRB sur la base de N-2.
- 2026 : présentation de LRB 2026 sur la base de N-1.<sup>13</sup>

## **II. Aperçu sur certaines réformes engagées par le MF Algérien**

### **II. 1 Réforme Fiscale**

Dans le cadre de la politique d'appui à la modernisation des administrations publiques, un jumelage entre la DGI et DGFIP, ayant pour thème «l'appui à la Direction Générale des Impôts pour l'amélioration de ses performances», a été lancé en novembre 2015, dans le cadre du programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association entre l'Algérie et l'Union européenne. Ce projet, financé par l'Union européenne (UE) et géré par le Ministère du Commerce à travers l'Unité de Gestion du Programme P3A (UGP3A), avait pour objectifs de renforcer les structures de la DGI pour améliorer davantage l'efficacité et l'expertise de ses services, d'appuyer le programme de modernisation des finances publiques et d'améliorer l'utilisation des fonds publics engagés par l'Etat.

Second jumelage conduit entre ces deux partenaires, après celui réalisé en 2011, dont la thématique portait sur « l'amélioration des relations entre l'administration fiscale et les contribuables », ayant connu, lui aussi, un succès considérable, il a permis d'apporter sa contribution à la politique soutenue de réformes déjà engagées dans le cadre des volets «Coopération économique, statistique et financière » de l'accord d'association Algérie-Union Européenne.

Des résultats forts concluants ont été obtenus dans les domaines de développement de la ressource humaine, de la modernisation des processus de gestion de la performance, du contrôle interne et de l'audit ainsi qu'en matière de recouvrement fiscal.

Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, le jumelage a soutenu la mise en place d'une stratégie de gestion des Ressources Humaines permettant la rénovation des statuts des personnels et la modernisation de la formation professionnelle telle que l'harmonisation des pratiques de gestion des RH (application informatique), la mise en place d'un dispositif d'évaluation professionnelle (03 sites pilotes, à savoir les directions des impôts d'Alger-Centre, d'Alger-Est et d'Alger-Ouest), la révision du statut de l'école nationale des impôts et du statut de formateur.

Dans le domaine de la gestion par la performance, les résultats du jumelage ont abouti à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion par la performance à travers la mise en place d'une cellule transversale dédiée à la gestion par la performance chargée de l'établissement d'un dialogue de gestion efficace et d'un pilotage par la performance (indicateurs de performance et tableaux de

bord, outil de répartition des emplois). L'expérimentation de ce dialogue est lancée auprès de deux sites pilotes (Direction des Grandes Entreprises et Direction des Impôts de Wilaya d'Alger Centre) dont le retour d'expérience, dans deux ans, permettra la généralisation du dispositif à l'ensemble des services fiscaux.

Dans le domaine du contrôle interne et de l'audit, la professionnalisation de ce métier a été sanctionnée par l'élaboration d'une nouvelle stratégie de contrôle interne qui a mis l'accent sur l'introduction de la maîtrise des risques. Dans ce cadre, il est prévu la création d'un comité national de pilotage de maîtrise des risques et de l'audit, chargé de la mise en œuvre du nouveau dispositif du contrôle interne. Ce jumelage a permis à la DGI de se doter de nouveaux outils de contrôle interne tels que la cartographies des processus, la cartographie des risques pour l'ensemble des métiers, les outils de la maîtrise des risques, la charte d'audit et d'un code de déontologie répondant aux normes et standards internationaux de l'audit.

Un plan de communication a été mis en place afin d'assurer une plus grande sensibilisation à destination des régions et des wilayas visant l'adhésion de l'ensemble du personnel de la DGI à nouvelle démarche du contrôle interne et d'audit.

Dans le domaine du recouvrement, le projet a misé sur l'instauration d'une nouvelle stratégie de recouvrement s'appuyant sur un cadre juridique rénové et un guide de procédures actualisé visant à soutenir l'amélioration de la chaîne de qualité du recouvrement, notamment des créances complexes et sur la rénovation du contrôle et du contentieux des droits indirects. Dans ce chantier, les livrables obtenus attestent du succès des échanges d'expériences ayant abouti à l'élaboration d'une note d'orientation stratégique sur le recouvrement et la confection d'une documentation pratique et d'outils de gestion notamment en matière de droits indirects.

Le succès de ce jumelage est l'œuvre des experts et des responsables des deux institutions DGI et DGFIP qui n'ont ménagé aucun effort pour mener à bon port ce partenariat ainsi qu'aux responsables de l'Union Européenne et de l'UGP.

Cette expérience, combien enrichissante, a démontré que la clé de la réussite réside dans cet apport et ce dévouement de la part de toutes les parties impliquées. Elle représente la démonstration tangible que le partenariat puisse connaître d'autres succès à l'avenir et constituer une autre preuve qu'on puisse continuer à travailler ensemble pour une administration fiscale plus créatrice, plus innovante et plus novatrice.

Enfin, il va sans dire que les objectifs assignés dans le cadre de ce projet ont apporté leur pierre à l'édifice d'une plus grande performance de notre système fiscal contribuant, de la sorte, à faire arrimer l'administration fiscale sur les standards européens en matière de gestion fiscale et d'amélioration de la qualité de service et à réduire sensiblement les écarts de la conjoncture difficile que nous traversons et à mettre en œuvre l'optimisation de la fiscalité ordinaire comme source majeure des dépenses publiques <sup>14</sup>.

## **II. 2 Réforme Budgétaire <sup>15</sup>**

Le projet de Modernisation des Systèmes Budgétaires (MSB) s'inscrit dans un vaste chantier de réformes dans lequel s'est engagé le Gouvernement algérien en vue de transformer son environnement institutionnel.

Parmi les objectifs principaux du Gouvernement figure la transformation de l'environnement institutionnel, structurel, fonctionnel et sectoriel de l'économie nationale. À l'instar des autres secteurs, le Ministère des Finances doit moderniser ses missions et objectifs et adapter en conséquence son organisation et ses modes opératoires.

En matière de gestion des finances publiques, les actions visent à maîtriser et mieux distribuer les ressources de la collectivité. C'est dans ce cadre qu'intervient le projet de modernisation des systèmes budgétaires (MSB) dont les objectifs sont de :

- Faciliter les choix stratégiques par une information et des analyses de meilleure qualité;
- Améliorer la capacité de prévision des dépenses publiques;
- Responsabiliser les agents et institutions responsables de l'utilisation des fonds publics;
- Renforcer le suivi de l'exécution du budget et l'efficacité de la mise en œuvre des politiques;
- Faciliter le contrôle de l'ensemble des dépenses publiques;
- Améliorer la transparence budgétaire afin d'éclairer les choix de politiques économiques et sociales.

L'objectif du MSB est que le budget ne soit plus simplement un document financier, mais qu'il devienne l'expression de choix réfléchis sur l'utilisation des ressources. La préparation du budget des dépenses de l'État s'inscrit donc dans un horizon pluriannuel balisé par un cadre des dépenses à moyen terme sur cinq ans, structuré autour de programmes dont la gestion repose sur la fixation d'objectifs et le contrôle de l'atteinte des résultats.

Le Gouvernement algérien a décidé que cette réforme serait opérationnelle au titre de l'exercice de 2023.

### **A. Pourquoi cette réforme ?**

Depuis plus de 20 ans, un grand nombre de pays ont entrepris une réforme en profondeur de leurs finances publiques. La majorité des pays européens, l'Australie, le Canada, la France mais également l'Argentine, le Chili, la Corée, le Mexique, l'Afrique du Sud, le Malawi ou l'Ile Maurice ont réalisé ou entrepris des réformes budgétaires d'envergure.

Ces réformes ont toutes visé à établir un processus budgétaire de qualité visant l'atteinte des objectifs suivants :

- Établir une situation financière stable et viable à moyen terme et au-delà ;
- Faciliter le transfert de ressources vers des utilisations plus efficaces, de priorité plus élevée
- Inciter les unités qui engagent les dépenses à opérer de manière efficace ;
- Être accessible aux citoyens et répondre à leurs intérêts.

### **B. Les axes de la réforme budgétaire**

Les outils de la réforme sont :

- Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;
- Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) ;
- Budgétisation par programmes ;
- Nouvelles nomenclatures budgétaires ;
- Cycle budgétaire ;
- Nouvelle documentation budgétaire ;
- Rénovation du circuit de la dépense.

### **C. La mise en œuvre de la réforme budgétaire :**

Le Gouvernement algérien a décidé de revoir en profondeur son cadre et ses pratiques dans le cadre d'une Loi Organique relative aux Lois de Finances. De nouvelles dispositions proposées s'inscrivent dans la perspective d'amélioration du système de budgétisation qui vise à améliorer les performances dans l'utilisation des fonds publics et la transparence dans leur gestion, en s'appuyant sur une démarche de responsabilisation, d'objectifs et de simplification des procédures budgétaires et comptables. La nouvelle présentation budgétaire sera ainsi encadrée par des objectifs, mesurée par des résultats et évaluée par des indicateurs de performance.

Le Gouvernement s'est fixé l'objectif en 2023 de préparer et d'exécuter la loi de finances conformément aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances. Il s'agit d'un projet extrêmement ambitieux qui requiert:

- Une participation effective de tous en temps opportun : responsables politiques, cadres et agents des ministères et des institutions publiques ;
- Une planification rigoureuse, des processus ordonnés et une discipline de tous les instants ;
- Des mécanismes d'ajustement performants : analyse de situations, coordination, prise de décision ;
- L'instauration d'outils d'échange et de communication.

Pour se faire, un certain nombre d'instruments encadrant le processus de modernisation doit être conçu, validé et diffusé, notamment :

- Les textes d'application relatifs aux lois de finances ;
- Les structures de programmes des ministères et des institutions publiques ;
- La nomenclature budgétaire ;
- La nouvelle présentation budgétaire ;
- Le nouveau cycle budgétaire ;
- Un nouveau plan comptable de l'État en adéquation avec la nouvelle classification budgétaire.

Comme premières étapes à cette implantation de la réforme, il est prévu d'effectuer les opérations suivantes :

- Formation des agents des ministères.
- Structuration des programmes, des activités et élaboration des indicateurs de performance.
- Élaboration d'un cadrage de dépenses à moyen terme.
- Encadrement lors de la préparation du budget programme.
- Encadrement lors de la consolidation des budgets et du processus d'arbitrage.
- Publication du budget selon la LOLF en vue de sa présentation à l'Assemblée Populaire Nationale.

### **II. 3 Réforme Comptable <sup>16</sup>**

Démarré en janvier 2020, ce jumelage institutionnel, entre la Direction Générale de la Comptabilité – DGC-relevant du Ministère des Finances Algérien, et la Direction Générale des Finances Publiques Française – DGFIP- a pour objectif général d'accompagner la conception d'un

système comptable en droits constatés pour les Etablissements publics à caractère administratif (EPA) et les collectivités locales.

Ses objectifs spécifiques, consistent à :

- mettre à niveau les compétences « métiers » et « transverses » de la Direction Générale de la Comptabilité (DGC) ;
- concevoir le système comptable en droits constatés pour les EPA et les collectivités locales (CL) et expérimenter sa mise en œuvre sur des sites pilotes.

Financé par l'Union européenne à hauteur de 1.100.000 €, ce projet mobilisera près de 20 Experts Français de la DGFIP pour 346 journées d'expertise et de formation en Algérie et ce pour atteindre 03 résultats obligatoires :

- Les capacités institutionnelles, fonctionnelles et organisationnelles de la Direction Générale de la Comptabilité sont renforcées ;
- Le projet de système comptable en droits constatés est défini pour les établissements publics à caractère administratif (EPA) et les collectivités locales ;
- Le système comptable est expérimenté sur des sites pilotes. 'site internet : <https://www.p3a-algerie.org/appui-a-la-direction-generale-de-la-comptabilite/>)

Le gouvernement algérien a également inscrit dans son programme le passage d'une comptabilité publique de caisse à une comptabilité en droits constatés fondée sur les mêmes principes que la comptabilité des entreprises et visant à développer une gestion plus efficace et transparente des finances publiques.

Sur le plan comptable, le passage d'une comptabilité de caisse à une comptabilité en droits constatés permet de disposer d'une vision du patrimoine et de la situation financière conforme aux normes internationales. Elle permet une présentation dynamique et enrichie de l'action publique via un compte de résultat, un bilan et son annexe.

Le projet de comptabilité publique en droits constatés est ainsi une composante majeure du plan stratégique de modernisation des finances publiques.

Le projet de jumelage s'inscrit ainsi en parfaite adéquation avec le programme du Gouvernement et contribuera à atteindre ses objectifs.

### **III. Les grandes orientations économiques et financières (Perspectives à l'horizon2035)**

Dans le cadre d'une vision à long terme à l'horizon 2035, l'Algérie affirme son ambition de devenir un pays émergent à l'issue d'une transformation structurelle au cours de la prochaine décennie, permettant une diversification de l'économie fondée sur hausse de la productivité, le doublement de la part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée, la modernisation du secteur agricole, la substitution aux importations, la promotion des exportations hors hydrocarbures et la transition énergétiques grâce au développement des énergies renouvelables.

Le nouveau modèle de croissance économique, repose sur une trajectoire soutenue de croissance du PIB hors hydrocarbures pour la période 2020-2035 : <sup>17</sup>

A travers l'option pour une vision à long terme, l'Algérie affirme son ambition de devenir une puissance émergente à l'issue d'une transformation structurelle au cours de la prochaine décennie.

Pour cela, trois phases de croissance sont retenues :

- La phase de décollage (2016-2019) qui sera marquée par une évolution de la part des différents secteurs dans la valeur ajoutée vers leur niveau cible.
- La phase de transition (2020-2025) qui permettra la réalisation du potentiel de rattrapage de l'économie.
- La phase dite de stabilisation ou de convergence (2026-2035), à la fin de laquelle l'économie nationale épuise son potentiel de rattrapage et les différentes variables de l'économie convergeront vers leur valeur d'équilibre.

### **III. 1 Objectifs ciblés**

Sur le plan de la transformation structurelle de l'économie, plusieurs objectifs sont ciblés :

- Une trajectoire soutenue de croissance du PIB hors hydrocarbures, de 6,5% par an sur la période 2020-2030.
- Une élévation sensible du revenu du PIB par habitant qui devrait être multiplié par 2,3 fois.
- Un doublement de la part de l'industrie manufacturière, en terme de valeur ajoutée (de 5,3% en 2015 à 10% du PIB à l'horizon 2035) ;
- Une modernisation du secteur agricole permettant d'atteindre l'objectif de sécurité alimentaire et de réaliser son potentiel de diversification des exportations ;
- Une transition énergétique permettant notamment de diviser par deux le taux de croissance annuel de la consommation interne d'énergie ( de +6% par an en 2015 à +3% par an à l'horizon 2035), en donnant un juste prix à l'énergie ( consommer moins et mieux) et en n'extrayant du sous sol que ce qui est strictement nécessaire au développement ;
- Une diversification des exportations permettant de soutenir le financement de la croissance économique accélérée.<sup>18</sup>

### **III. 2 Les principales actions constituant des axes stratégiques : <sup>19</sup>**

S'inscrivant dans la démarche globale des pouvoirs publics, le ministère des finances vient d'établir sa stratégie du secteur dont les actions en rapport avec l'optimisation des recettes et la maîtrise des dépenses publiques se résument dans les points suivants :

- Rationalisation des subventions ;
- L'assainissement des EPA et le fusionnement des EPIC.
- Contractualisation entre les établissements hospitaliers et les organismes de sécurité sociale ;
- Désengagement de l'Etat des équipements publics à caractère marchand et se concentrer sur les secteurs clés ;
- Poursuite de l'assainissement des CAS ;
- Recours au concours temporaire pour le financement des grands projets structurant ;
- Assainissement périodique (chaque 5 ans) de la nomenclature des dépenses d'équipement de l'Etat ;
- La revue annuelle des projets et des programmes à l'occasion de chaque préparation des lois de finances ;
- La généralisation de la télé déclaration et du télépaiement ;

- L'audit des régimes d'exonération en vigueur ;
- La mise en œuvre du PCE droits constatés en recettes et en dépenses ;
- La comptabilisation des participations de l'Etat et la mise en œuvre du tableau des flux de trésorerie ;
- Extension du réseau WAN et du SIT de la DGC aux trésoreries de communes ;
- Introduction de la monétique et le prélèvement automatique dans le réseau du Trésor public ;
- La finalisation de la mise en place du système d'information centralisé des finances publiques.

S'agissant du développement du système bancaire et financier, il est prévu :

- Le développement des moyens de paiement électroniques et la généralisation de l'e-paiement ;
- Modernisation des systèmes d'information des banques publiques dans l'optique de la mutualisation des infrastructures informatiques ;
- Dynamisation des nouveaux instruments de financement (capital-investissement) ;
- Amélioration de l'offre des titres sur le marché financier et automatisation des systèmes d'information des institutions et intermédiaires (plateforme d'interconnexion du marché des valeurs de l'Etat opérationnelle depuis fin 2015) ;
- Diversification des sources de financement en mettant l'accent sur le Partenariat Public Privé.

Cela dit, la mise en application de ces actions va avoir inévitablement un effet sur la structure des flux de trésorerie de l'Etat dont la gestion doit s'inscrire dans une culture basée sur l'approche globale de la politique économique à savoir aller au-delà de la priorisation des flux dans le seul but de libérer des fonds. Il s'agit en fait, de favoriser une discipline financière à l'égard des flux de trésorerie que la conjoncture soit favorable ou difficile

## **Conclusion**

La mise en œuvre des orientations stratégiques contenues au PSMFP sera soutenue par des facteurs-clés de succès :

- ✓ fonder la modernisation des finances publiques sur la loi,
- ✓ définir une trajectoire progressive et maîtrisable, par une mise en œuvre par étapes fonctionnelles tenant compte de la capacité d'appropriation par les cadres et les agents,
- ✓ renforcer la capacité des services du Ministère des Finances,
- ✓ mettre en place un système d'information intégré et à l'état de l'art,
- ✓ accompagner par une approche nouvelle de l'évaluation et du contrôle,
- ✓ dynamiser la gestion de l'actionnariat public,
- ✓ organiser le pilotage de la modernisation des finances publiques,
- ✓ organiser le pilotage et la conduite du changement.

En effet, les réformes citées ci-dessus, sont lancées dans le cadre du plan stratégique de la modernisation des finances publiques. Ce lancement est un avantage qui nécessite seulement des adaptations. En matière des réformes, ces adaptations consistent pour les administrations à :

- ✓ accroître la capacité budgétaire et fiscale (disposer des ressources nécessaires pour fournir les prestations nécessaires),
- ✓ devenir plus responsable et transparents (rendre compte de l'usage des ressources et des résultats),
- ✓ être plus souples et réactifs en améliorant les politiques publiques et en reliant les dépenses aux besoins.

La modernisation peut être menée à l'échec ou confrontée à de nouveaux problèmes. La réussite de la modernisation des finances publiques est subordonnée aux mesures de conduite de changement. Les mesures de conduite pouvant être proposées consistent à :

- assouplir la gestion de ressources humaines, et assurer la décentralisation des responsabilités de gestion,
- faire participation de l'usager à la vie publique de l'administration,
- assurer la transparence et simplifier les formalités notamment la justice administrative,
- adapter les programmes de formation aux besoins des agents,
- créer des entités décentralisées pour la conduite du changement

En dépit des difficultés de l'actuelle conjoncture exceptionnelle liée à la pandémie du Covid-19, ayant aggravé la contrainte budgétaire de l'Etat compte tenu de la baisse des recettes fiscales, le Gouvernement Algérien s'est engagé à entreprendre des mesures à travers des actions de soutien social et de soutien à l'activité économique.

Ceci est venu ainsi en vue de remédier aux faiblesses structurelles de notre modèle économique causées par une forte dépendance au secteur des hydrocarbures. Une transformation de ce modèle est à l'impératif dans le but de diversifier l'économie, c'est la raison pour laquelle le Gouvernement optera à une consolidation des leviers de la relance économique dans le cadre d'une vision stratégique ciblant le développement des secteurs porteurs de croissance économique.

A cet effet, la réforme et la modernisation du système bancaire et financier constitue le point focal indispensable de la réussite de toutes réformes économiques.

En conclusion l'action du gouvernement en Septembre 2021 s'est inscrite dans une nouvelle approche visant à concrétiser un nouveau mode de gouvernance à travers cinq (05) chapitres comme suit :

Chapitre 01 : Consolidation de l'Etat de droit et rénovation de la gouvernance ;

Chapitre 02 : Pour une relance et un renouveau économiques ;

Chapitre 03 : Pour un développement humain et une cohésion sociale renforcée ;

Chapitre 04 : Pour une politique étrangère dynamique et proactive ;

Chapitre 05 : Renforcement de la sécurité et de la défense nationale.

Enfin, il est indispensable de souligner l'enjeu lié au système d'information intégré du Ministère des Finances. C'est un sujet transverse qui est seul à permettre une avancée significative de la modernisation des finances publiques. Sans système d'information intégré, il n'y aura pas de

support à une nouvelle gestion budgétaire, pas de support à une comptabilité générale en droits constatés, pas d'enrichissement d'aide à la décision :

- pour la maîtrise de l'exécution budgétaire,
- pour la gestion de la trésorerie,
- pour une gestion optimisée du patrimoine de l'Etat,
- pour accompagner la modernisation de la gestion fiscale.

## References

- 
- <sup>1</sup> Ali BISSAAD (2020), support de cours : Finances publiques, IEDF, Koléa, Algérie, PP.5-36
  - <sup>2</sup> Malia SMAOUN (2016), La modernisation des finances publiques : la conduite du changement, Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme de troisième cycle spécialisé en finances publiques, IEDF, Koléa, Algérie, P.18
  - <sup>3</sup> Gristi Eric (2007), La réforme de l'Etat, France.
  - <sup>4</sup> Rapport de la Banque Mondiale (1992), Gouvernance et développement, Washington.
  - <sup>5</sup> FONDAPIP (2008), La bonne gouvernance des finances publiques dans le monde, LGDJ, Paris.
  - <sup>6</sup> Atelier régional HHA pour le renforcement des capacités dans l'analyse des budgets (2014), Rapport sur les concepts et bonnes pratiques dans les finances publiques », Dakar.
  - <sup>7</sup> Malia SMAOUN, Idem
  - <sup>8</sup> Plan stratégique de modernisation des finances publiques (2016), Ministère des finances, Algérie, V 1, PP.11-12
  - <sup>9</sup> Décret exécutif n°21-252 du 06 juin 2021 portant l'organisation de l'administration centrale du Ministère des Finances
  - <sup>10</sup> Plan stratégique de modernisation des finances publiques, Idem
  - <sup>11</sup> Loi organique n°18-15 du 02 septembre 2018 relative aux lois des finances.
  - <sup>12</sup> <http://mfdgb.gov.dz/lof-loi-organique-relative-aux-lois-de-finances/>, consulté le 16/02/2022
  - <sup>13</sup> Ali BISSAAD, Idem
  - <sup>14</sup> <https://www.mfdgi.gov.dz/images/pdf/communiqués/communiquéJumelage.pdf>, consulté le 17/02/2022
  - <sup>15</sup> <http://mfdgb.gov.dz/presentation-de-la-reforme/>, consulté le 17/02/2022
  - <sup>16</sup> [https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user\\_upload/Zentrale/Europa/EU-Twinning/Jaenner-Maerz\\_19/Appui\\_a\\_la\\_Direction\\_Generale\\_de\\_la\\_Comptabilite\\_pour\\_la\\_preparation\\_de\\_la\\_mise\\_en\\_oeuvre\\_d\\_un\\_syste\\_me\\_comptable\\_en\\_droits\\_constates.pdf](https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Europa/EU-Twinning/Jaenner-Maerz_19/Appui_a_la_Direction_Generale_de_la_Comptabilite_pour_la_preparation_de_la_mise_en_oeuvre_d_un_syste_me_comptable_en_droits_constates.pdf), consulté le 17/02/2022
  - <sup>17</sup> Lettre de politique de développement relative au programme d'appui à la compétitivité industrielle et énergétique (PACIE) (2016), P.5.
  - <sup>18</sup> Nouveau model de croissance économique (2016), Ministère des finances, Algérie, P.11
  - <sup>19</sup> Séminaire thématique : l'Algérie vers une gestion active de la trésorerie (2017), Centre international des conférences, Alger